

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°7.

#### A RETENIR :

##### Colza :

Méligèthes : Augmentation des observations sur plantes. **Attention : modification des seuils de risques, voir ci-dessous.**

##### Céréales :

Les parcelles les plus avancées du réseau arrivent au stade épi 1 cm, démarrer sur ces parcelles la surveillance des maladies du pied. Pour les orges, premiers symptômes de rhynchosporiose et d'oïdium.

### COLZA

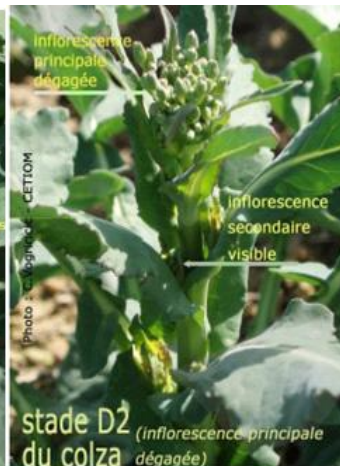
**STADES :** stade BBCH 53 (D2) à BBCH 57 (E). Apparition des toutes premières fleurs dans les parcelles où une variété précoce à floraison est mélangée avec la variété d'intérêt (stratégie d'évitement vis-à-vis des méligèthes).

#### RAPPEL DES STADES :

**Stade D1 :** boutons accolés encore cachés par les feuilles.

**Stade D2 :** inflorescence principale dégagée

**Stade E :** allongement des pédoncules floraux



**MELIGHETES :**

Présence détectée sur plantes dans 12 parcelles du réseau. La pression progresse cette semaine (cf. BSV de cette semaine).

**Le piégeage en cuvette ne constitue pas un seuil d'intervention mais indique simplement la dynamique des insectes, et doit inciter à effectuer des comptages sur plantes.**

**Période de risque :** Les parcelles ayant atteint ou dépassé D1 (Boutons accolés) sont maintenant rentrées en période de risque. Cette phase de sensibilité se termine à l'apparition des premières fleurs.



Meligèthe perforant un bouton floral pour s'alimenter.

**Levier agronomique :** La fin du risque méligèthe intervenant à partir de l'ouverture des premières fleurs sur la parcelle, le fait d'associer à la variété de colza d'intérêt, 5-10% d'une variété haute et plus précoce à floraison, aura pour conséquence de concentrer les méligèthes sur ces plantes plus précoces et ainsi diminuer la pression sur la variété d'intérêt.

**Seuil indicatif de risque :** Attention nouveaux seuils de risque (source Terres Inovia)

Etat de la culture	Conseil et seuil de risque
<p><b>Si le colza n'est pas vigoureux en sortie d'hiver</b> (petits colzas dus aux levées tardives, infestations larvaires...) et/ou si les conditions environnementales sont défavorables aux compensations (températures faibles, plantes stressées en eau, dégâts parasitaires antérieurs de type larves d'altises, charançon du bourgeon terminal).</p>	<p>Surveiller les méligèthes dès l'apparition des boutons et intervenir lorsque le seuil sera atteint ou dépassé.</p> <p><b>1 méligèthe par plante au stade D1</b>  <b>2 à 3 méligèthes par plante au stade E</b></p>
<p><b>Si le colza est vigoureux</b> (sain, bien implanté, dans un sol profond et en l'absence de stress printanier significatif).</p>	<p>Attendre le stade E (boutons séparés) et intervenir uniquement si le seuil de <b>4 à 6 méligèthes par plante est dépassé.</b></p>

**Les comptages sont à réaliser sur minimum 20 plantes (4 fois 5 pieds consécutifs quels que soient leurs stades de développement).**

Attention aux parcelles les moins avancées et au colza peu vigoureux, une intervention pourrait être justifiée dans ces situations.

**Rappel :** Pour les parcelles rentrant en floraison, les méligèthes ne sont plus nuisibles et participent à la pollinisation du colza.

**Choix du produit :** Pour les situations où les comptages de méligèthes dépasseraient dans les prochains jours les seuils indiqués ci-dessus, prévoir d'intervenir avec :

**TREBON 30 EC/ UPPERCUT 0.2 litre** (étofenprox 287.5 g/l) environ 14 € **une application maximum au printemps (interdit en cas d'exsudats)**

ou

**MAVRIK SMART/TALITA SMART 0.2 litre** (tau fluvalinate 240 g/l) environ 12 €. **Deux applications maximum par an**

**Attention :** Dès l'apparition des toutes premières fleurs, les applications de produits phytosanitaires font l'objet d'un nouvel arrêté (20 novembre 2021). Plus d'informations [en cliquant ici](#).

Le point par Terres Inovia

<https://www.terresinovia.fr/-/debut-d-activite-des-meligethes-evaluer-le-risque-a-la-parcelle>



## CEREALES

Les premiers semis arrivent au stade épi 1 cm : Démarrer la surveillance du piétin verse dans ces parcelles.

**Piétin verse :** Les premières estimations du risque climatique avec le modèle TOP seront disponibles dans les prochains jours, suivre nos prochains bulletins.

**Une attention particulière est de mise sur vos parcelles en précédent blé sur les sols sablo limoneux.** Pour les variétés résistantes au piétin verse (avec une note GEVES  $\geq 5$ ), la nuisibilité est considérée comme nulle, même en cas de forte pression. Pour les variétés avec une note GEVES  $\leq 4$ , prélever 50 tiges sur l'ensemble de la parcelle entre épi 1cm et 2 nœuds, le seuil de nuisibilité est atteint lorsque 35% ou plus des tiges sont atteintes.

Les symptômes, la grille de risques et les méthodes de lutte agronomique sont décrits dans la fiche accident « Piétin verse » disponible sur <http://www.fiches.arvalis-infos.fr/>



### Maladies du feuillage :

Quelques tâches de septoriose sur blé, de rhynchosporiose et d'oïdium sur orge sont signalées (cf. BSV de cette semaine).  
Suivre nos prochains bulletins.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2888370&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=41321&tx\\_news\\_pi1%5Bcontrollier%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=53dbb325bca589cf2eb215d1de19fd5f](https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2888370&tx_news_pi1%5Bnews%5D=41321&tx_news_pi1%5Bcontrollier%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=53dbb325bca589cf2eb215d1de19fd5f)
- et pour toutes autres informations  
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/>

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"  
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

***La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier***

**Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - [cda.03@allier.chambagri.fr](mailto:cda.03@allier.chambagri.fr)**



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
"Développement agricole et rural"*